



Luxembourg, le 26 mars 2018

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance:

« La croissance tangible de la population luxembourgeoise depuis 2010 a conduit à un accroissement sensible du nombre de patients à soigner dans nos hôpitaux et, partant, à une augmentation des besoins en personnel qualifié pour garantir une prise en charge appropriée des personnes malades ou soumises à des examens médicaux.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance:

- *Quelle est l'évolution du nombre d'élèves inscrits en formation d'infirmier/d'infirmière depuis 2010 ?*
- *Comment les besoins en infirmiers/infirmières ont-ils évolué entre 2010 et 2017?*
- *Dans quelle mesure nos hôpitaux ont-ils dû recourir à des infirmiers/infirmières qualifiées venant de l'étranger pour pallier aux besoins en personnel ?*
- *Par quels moyens le gouvernement encourage-t-il les jeunes à entamer des études d'infirmier/d'infirmière ?*
- *Quelles sont les différentes catégories d'infirmier/d'infirmière (spécialisations) formées dans les lycées pour professions de santé et quelle est leur évolution respective ?*
- *Dans quelle mesure les programmes de formation ont-ils évolué afin de répondre aux besoins les plus divers des patients ?*
- *Qu'en est-il de l'évolution des taux de réussite dans nos lycées pour professions de santé ? Dans quelles disciplines les élèves éprouveraient-ils le plus de difficultés d'apprentissage ? Combien d'élèves se voient obligés de doubler au moins une classe ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Quelle sera la capacité d'accueil du nouveau bâtiment du LTPS à Ettelbruck situé à proximité du Centre hospitalier du Nord (ChdN) ?»*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER
Député



Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à la question parlementaire n° 3726 du 26 mars 2018 de Monsieur le Député André Baule concernant les "Infirmiers".

Quelle est l'évolution du nombre d'élèves inscrits en formation d'infirmier/d'infirmière depuis 2010 ?

- Le nombre d'inscrits en 12SI/2GSI (première année de formation infirmière) a augmenté régulièrement depuis 2010, cependant seulement un quart à un tiers des élèves ayant réussi l'examen de fin d'études secondaires dans la section Soins Infirmiers (SI), entament ensuite les deux années d'études au niveau du BTS infirmier. (Schéma 1)
- Ceci peut s'expliquer par le fait que beaucoup d'élèves sont découragés par le niveau théorique de la formation, les compétences requises par le profil professionnel (CLQ) et les expériences faites durant leurs premiers stages en milieu clinique.
- Dans ce contexte, et malgré l'augmentation du nombre d'inscrits en formation SI, le total des diplômés a diminué (Schéma 2).
- Une formation infirmière au niveau supérieur valoriserait cette profession et permettrait d'ouvrir cette voie à chaque diplômé de fin d'études secondaires intéressé. Le but serait, à moyen terme, d'avoir 120 diplômés par promotion.

Schéma 1 : Évolution du nombre d'élèves inscrits en formation infirmière et en spécialisations au LTPS

| EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES/ ETUDIANTS | 2010-11 | 2011-12 | 2012-13 | 2013-14 | 2014-15 | 2015-16 | 2016-17 | 2017-18 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Infirmier | 512 | 502 | 492 | 548 | 551 | 609 | 641 | 633 |
| Spécialisations infirmières de deux années de formation | | | | | | | | |
| ATM de chirurgie (BSC) | 7 | 10 | 11 | 6 | 8 | 12 | 14 | 14 |
| Infirmier en anesthésie et réanimation (BSA) | 23 | 30 | 34 | 17 | 17 | 26 | 31 | 31 |
| Infirmier en pédiatrie (BSP) | 13 | 15 | 24 | 8 | 4 | 9 | 15 | 17 |
| Infirmier en psychiatrie (BSY) | 24 | 21 | 24 | 17 | 3 | 11 | 15 | 16 |
| Formations de professionnels de la santé de trois années de formation | | | | | | | | |
| Sage-femme (SF) | 15 | 13 | 22 | 22 | 23 | 23 | 24 | 22 |
| ATM de Radiologie (BSR) | / | / | / | 12 | 19 | 24 | 9 | 9 |
| ATM de radiologie avec 14è (ancien Régime) | 34 | 16 | 5 | 14 | / | / | / | / |



Schéma 2 : Évolution du nombre de diplômés de la formation infirmière et des spécialisations au LTPS

| Diplômés | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Infirmier | 81 | 100 | 110 | 36* | 48 | 73 | 68 | 77 |
| * Diplômés issus des classes redoublantes, pas de nouvelle classe terminale, comme la formation passe de 3 à 4 ans | | | | | | | | |
| Spécialisations infirmières | | | | | | | | |
| Infirmier en anesthésie et réanimation | / | / | / | 13 | 8 | 6 | 7 | 13 |
| ATM de Chirurgie | / | / | / | 4 | 3 | 4 | 4 | 7 |
| Infirmier de pédiatrie | / | / | / | 6 | 6 | 2 | 3 | 5 |
| Infirmier psychiatrique | / | / | / | 6 | 10 | 4 | 3 | 8 |
| Formations de professionnels de la santé de trois années de formation | | | | | | | | |
| ATM de Radiologie (nouveau Régime NR) | / | / | / | / | / | / | 19 | 5 |
| Sage-femme (NR) | / | / | / | / | / | 4 | 4 | 4 |

Comment les besoins en infirmiers/infirmières ont-ils évolué entre 2010-2017?

Le ministère de la Santé dispose, pour les années 2010-2017, d'informations quantifiées concernant l'évolution des infirmiers/infirmières salariés auprès des établissements hospitaliers, des organismes prestataires d'aides et de soins et des institutions pour personnes âgées. Ces données sont issues de la base de données relative au registre des professions de santé et réparties en différentes catégories, dont les infirmiers/infirmières praticiens.

La catégorie des infirmiers/infirmières praticiens concerne les infirmiers/infirmières diplômés, titulaires d'une autorisation d'exercer la profession infirmiers/infirmières au Luxembourg et dispensant des soins et services directement aux patients, quel que soit le lieu d'exercice.

| année | Nombre d'infirmiers /infirmières praticiens | Évolution du nombre d'infirmiers /infirmières praticiens | nombre d'infirmiers /infirmières praticiens /1000 habitants* | nombre d'infirmiers /infirmières praticiens /1000 habitants âgés de 65 ans et plus* |
|-------|---|--|--|---|
| 2010 | 5602 | | 11,05 | 79,39 |
| 2011 | 5843 | +4.3% | 11,27 | 80,96 |
| 2012 | 6329 | +8.3% | 11,92 | 85,34 |
| 2013 | 6481 | +2.4% | 11,93 | 85,03 |
| 2014 | 6657 | +2.7% | 11,97 | 84,69 |
| 2015 | 6783 | +1.9% | 11,91 | 83,85 |
| 2016 | 6836 | +0.8% | 11,72 | 82,32 |
| 2017 | 6992 | +2.3% | 11,72 | 82,10 |

Source : Direction de la santé- Service des statistiques

*Source : Statec, population à mi-année



En ce qui concerne la planification des besoins futurs en professions de santé et plus particulièrement des besoins futurs en infirmiers/infirmières, le ministère de la Santé est en faveur d'une démarche concertée avec les ministères et administrations impliqués dans la formation et la prise en charge des patients au Luxembourg. Ces travaux pourraient être réalisés dans le cadre des travaux du comité interministériel de consultation appelé à donner des avis sur toutes les réglementations et questions concernant la formation des professions de santé visées par la loi du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et d'infirmières et réglementant la collaboration entre le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Santé. Des travaux de concertation interministériels ont d'ailleurs été entrepris au sujet d'une réforme sur les études d'infirmier/infirmière, dont un des objectifs serait de former davantage d'infirmiers/infirmières au Luxembourg afin de mieux répondre aux besoins de la population résidente.

Dans quelle mesure nos hôpitaux ont-ils dû recourir à des infirmiers/infirmières qualifiées venant de l'étranger pour pallier aux besoins en personnel ?

Comme le montrent les tableaux ci-dessous, le Luxembourg se trouve actuellement dans l'impossibilité de former suffisamment d'infirmiers/infirmières pour occuper tous les postes disponibles dans le domaine de la santé. Afin de pallier à ce manque, le Luxembourg recrute en partie de ces professionnels dans les pays voisins.

1. Le tableau ci-dessous reprend le nombre de personnes ayant obtenu une autorisation d'exercice après délivrance d'un diplôme luxembourgeois pour la profession d'infirmier/infirmière pour les années 2013 à 2017 :

| Année | Total |
|-------|-------|
| 2013 | 45 |
| 2014 | 51 |
| 2015 | 72 |
| 2016 | 63 |
| 2017 | 76 |

Source : Direction de la Santé – Service des statistiques

2. Le tableau ci-dessous indique le pays d'origine des diplômés des infirmiers/infirmières qui ont obtenu une autorisation d'exercer au cours des années 2013-2017, en valeur absolue et en pourcentage des autorisations délivrées :

| 2013-2017 | B | D | F | L | Autre pays | Total |
|-----------|-----|-----|------|-----|------------|-------|
| n | 406 | 733 | 1466 | 307 | 150 | 3062 |
| % | 13% | 24% | 48% | 10% | 5% | 100% |

Source : Direction de la Santé – Service des statistiques

Le tableau ci-dessus inclus les résidents et les ressortissants luxembourgeois diplômés à l'étranger ayant obtenu une autorisation d'exercer au Luxembourg.



Par quels moyens le gouvernement encourage-t-il les jeunes à entamer des études d'infirmier/d'infirmière ?

Il est clair qu'il faut absolument promouvoir par tous les moyens les professions de santé auprès d'une jeune population, car ces professions sont éminemment nécessaires pour garantir la qualité du système de santé du Luxembourg à l'avenir. Cependant, la société change et la demande d'un engagement personnel et professionnel soutenu dans un milieu de travail très exigeant, ainsi que l'acquisition de compétences complexes, peut faire peur ou paraître peu attrayant, malgré une rémunération intéressante. Le LTPS est en tout cas en train de réfléchir à une campagne publicitaire permettant de valoriser les formations concernées et de motiver ainsi des jeunes à s'intéresser à la découverte de professions passionnantes.

Quelles sont les différentes catégories d'infirmier/d'infirmière (spécialisations) formées dans les lycées pour professions de santé et quelles est leur évolution respective ?

Le LTPS forme les spécialisations infirmières suivantes sur une durée de deux années de formation BTS au niveau du MESR :

- L'assistant technique médical de Chirurgie (ATM de Chirurgie) : BSC,
- L'Infirmier en anesthésie et réanimation : BSA,
- L'Infirmier en Pédiatrie : BSP,
- L'Infirmier psychiatrique : BSY.

Le nombre d'étudiants entamant une spécialisation n'est pas très élevé. En effet, la plupart des étudiants ayant fini leur formation infirmière entament directement leur carrière professionnelle.

La demande du terrain pour les spécialisations est très grande, surtout en ce qui concerne les formations de l'infirmier psychiatrique, de l'ATM en Chirurgie, et de l'ATM en Radiologie.

Le LTPS est en train d'élaborer des formations en cours d'emploi pour l'ATM de Chirurgie (début en septembre 2018) et pour l'infirmier psychiatrique (en phase de conception), afin de recruter davantage de candidats et répondre à la demande croissante du terrain. Une augmentation respectivement une adaptation des indemnités proposées aux étudiants en formation de spécialisation pourrait également attirer plus de candidats.

Au niveau de la formation BSA, le LTPS doit malheureusement refuser chaque année des candidats à cause d'une pénurie de places de stage en milieu professionnel. Le LTPS reçoit régulièrement des demandes d'admission pour certaines spécialisations de candidats issus des régions limitrophes qui ne disposent pas des connaissances linguistiques nécessaires. La VAE (validation des acquis de l'expérience) en spécialisations et en soins généraux connaît un réel succès

Dans quelle mesure les programmes de formation ont-ils évolué afin de répondre aux besoins les plus divers des patients ?

Toutes les formations du BTS doivent répondre à des critères exigeants et sévères, établis par une commission d'accréditation. Ces critères sont ré-évalués tous les cinq ans sur base d'un dossier et de la visite de



l'établissement en question. Toutes les formations BTS du LTPS ont été ré-accréditées avec succès pendant les années académiques 2015-16 et 2016-17.

Au niveau de la formation pratique, p.ex., le LTPS a introduit pour toutes ses formations la simulation comme outil d'apprentissage, permettant ainsi de mieux préparer les étudiants à la réalité du terrain clinique et de promouvoir l'éthique et la qualité de soins offerts aux patients.

Le LTPS est en train d'analyser et de développer un concept de laboratoire pratique sur base des « skills lab » ; il organise ensemble avec l'IULIL une formation de « tuteur-infirmier » pour les soignants des terrains cliniques pour permettre un meilleur encadrement des étudiants pendant « leur enseignement clinique (stages) ».

Le contenu des cours est adapté en permanence par rapport aux résultats du « Evidence based Nursing » (soins basés sur des résultats probants). Les cours spécifiques, comme les soins palliatifs, la psychogériatrie, les sciences humaines, l'éthique professionnel, la communication en situations de crise sont approfondis pour préparer les étudiants à leur future vie professionnelle. L'LTPS offre de nombreuses options aux étudiants infirmiers afin de pouvoir s'initier à des thématiques comme les médecines parallèles, la médecine chinoise ou tropicale, l'aromathérapie, la kinesthésie, la musicothérapie, etc.

Qu'en est-il de l'évolution des taux de réussite dans nos lycées pour professions de santé ? Dans quelles disciplines les élèves éprouveraient-ils le plus de difficultés d'apprentissage ? Combien d'élèves se voient obligés de doubler au moins une classe ?

Nous aimerions préciser qu'il n'existe qu'un Lycée pour professions de Santé, fonctionnant avec quatre Centres de formation (Luxembourg, Strassen, Bascharage et Ettelbruck).

Lors des dernières quatre années scolaires, le taux de réussite de la première année de formation SI variait entre 88 et 93 %, le taux d'échec et de redoublement se situait entre 7 et 12% pour les élèves fréquentant une 12/2GSI. Il faut signaler que l'enseignement clinique est purement formatif et non pas certificatif en première année de formation : par conséquent, il n'est pas pris en compte pour la promotion.

Concernant la réussite de l'examen de fin d'études de 13/1GSI, le taux de réussite varie entre 54 et 59 %, plus d'un tiers des élèves ont un échec à l'examen, ce qui appuie l'hypothèse que le profil d'entrée des élèves dans les études infirmières serait à revoir.

| Année de formation | 2013-14 | | | 2014-15 | | |
|--------------------|-----------|----------|------------|-----------|----------|------------|
| | Candidats | Diplômés | % Réussite | Candidats | Diplômés | % Réussite |
| 12SI/2GSI | 245 | 215 | 88% | 280 | 259 | 93% |
| 13SI/1GSI | 140 | 80 | 57% | 148 | 80 | 54% |

| Année de formation | 2015-16 | | | 2016-17 | | |
|--------------------|-----------|----------|------------|-----------|----------|------------|
| | Candidats | Diplômés | % Réussite | Candidats | Diplômés | % Réussite |
| 12SI/2GSI | 309 | 288 | 93% | 261 | 241 | 92% |
| 13SI/1GSI | 150 | 88 | 59% | 207 | 121 | 58% |



Les disciplines concernées par l'échec sont les sciences (sciences médicales et surtout la Biologie humaine).

Les élèves du LTPS présentant souvent de graves faiblesses dans au moins une des langues, ne permettant ainsi pas d'atteindre la moyenne dans la branche combinée des deux langues.

Au niveau de l'enseignement clinique (apprentissage pratique sur le terrain clinique), qui est une condition d'admission à l'examen, environ 5 à 10% des élèves échouent.

Les élèves qui continuent les études infirmières au niveau BTS connaissent beaucoup moins d'échecs. En effet, un module non réussi peut être refait, sans devoir redoubler une année de formation.

Quelle sera la capacité d'accueil du nouveau bâtiment du LTPS à Ettelbruck situé à proximité du Centre hospitalier du Nord (ChdN) ?

Le nouveau bâtiment du LTPS à Ettelbruck pourra accueillir 430 élèves et étudiants.